

FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N° 40 Octobre 2021

Agenda 2021

103^e Congrès national de l'AMF

Mardi 16 au jeudi 18
novembre

Trophées 2021 des collectivités alsaciennes &

Rencontre des élus 67

Mercredi 1^{er} décembre

L'épidémie de Covid19 apparaît moins prégnante, même s'il est recommandé de ne pas négliger les gestes barrières simples. Quelles leçons faut-il tirer de ces 18 mois de crise sanitaire. L'Etat-Providence a évité une crise économique et sociale, alors que le pays était bloqué. Au prix fort, mais avons-nous le choix ? Les circuits d'approvisionnement alimentaire et de distribution ont continué à fonctionner, il n'y a pas eu de disette. Enfin, je veux encore rendre hommage à l'abnégation des personnels de santé et à leur dévouement. Nous n'oublions pas.



Vincent DEBES

De nombreux concitoyens se sont illustrés dans des actions d'entraide de voisinage ou de quartier, avec une solidarité entre les générations.

Lors de notre Journée des maires en septembre à Strasbourg, je vous ai remerciés, chers collègues, pour la gestion au quotidien de la crise sanitaire, désormais nous pouvons nous consacrer beaucoup plus aux projets.

Mais, comme dans « le monde d'avant », la multitude de normes reste le plus difficile à surmonter. Le besoin d'ingénierie dans le montage des dossiers est souvent souligné.

Volontaires élus au service de la République, les maires font face aux interprétations divergentes et aux contradictions d'un empilement des réglementations. Même si ensemble nous pouvons être unanimes sur l'objectif et l'intérêt d'un projet, il y a la déconvenue de nous heurter aux complications voire aux résistances administratives. Les élus ont besoin d'être soutenus dans les dossiers complexes.

Le 103^{ème} Congrès national des maires de l'AMF des 16-18 novembre 2021 revêt une importance particulière. Premier Congrès AMF post-Covid, il sera le 1^{er} rendez-vous annuel de tous les maires et présidents de communautés de France.

Ce sera aussi un Congrès électoral, c'est important. Deux candidats se présentent pour le mandat de Président de l'AMF.

Il y aura également deux listes pour l'élection des membres du Bureau et deux listes pour le Comité directeur, C'est mieux pour la démocratie. Quels que soient les résultats, les maires élus travailleront ensemble.

Les membres du futur Exécutif de l'AMF seront surtout les interlocuteurs de l'Etat central après les élections présidentielles et législatives de 2022.

C'est une raison amplement suffisante pour voter ! Je compte sur vous dès le mardi 16 novembre à 17 H, heure d'ouverture du scrutin.

Il importe que le dialogue et la négociation avec les Pouvoirs publics soient privilégiés grâce à une AMF solide, unie et présente sur tous les dossiers importants.

**L'ensemble des scrutins se tiendront du mardi 16 novembre
à 17 H00 jusqu'au mercredi 17 novembre à 15 H 00.**

Votons !

Nous pouvons voter par ordinateur, téléphone portable ou tablette.
Conservez votre identifiant personnel et le code d'activation pour voter.

Elections du Président, du Bureau et du Comité directeur lors du Congrès AMF



CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE
PARIS - NOVEMBRE 2021

Vous avez reçu un **courrier** avec votre identifiant personnel et un code d'activation. Il est nécessaire de conserver ce courrier pour voter.

En cas de non réception ou de perte de ce courrier, contacter l'AMF au tél : 01 44 18 14 33 ou par mail au congres@amf.asso.fr

A partir du mardi 16 novembre à 17h, muni de votre identifiant personnel et du code d'activation, et de votre téléphone portable, vous pourrez vous connecter à la plate-forme www.amf.webvote.fr (par ordinateur, téléphone ou tablette).

La procédure est la suivante :

- 1° Indiquer l'identifiant et le code, afin de recevoir un mot de passe temporaire par sms,
- 2° Compléter et procéder sur cette même plate-forme www.amf.webvote.fr aux votes souhaités.

Inscription pour participer au Congrès de l'AMF du 16 au 18 novembre 2021 à Paris

Vous avez été destinataire d'un **mail** de l'AMF pour vous inscrire au 103^{ème} Congrès de l'AMF.

A l'aide de vos identifiants indiqués dans ce mail, vous pouvez vous inscrire, ainsi que vos accompagnants, à ce Congrès en suivant ce lien : <https://inscription.amf.asso.fr>

Avec ce dispositif, vous aurez à imprimer vous-même votre badge.

Avec ce badge, votre bracelet de sécurité ainsi que votre sacoche vous seront remis facilement à l'accueil du Congrès.

Ce badge vous permet de bénéficier des tarifs spécialement négociés avec la SNCF et Air France, en le présentant lors de l'achat de vos billets ainsi qu'aux contrôleurs lors de vos voyages.

Pour vous accompagner dans les démarches préparatoires à votre venue, les collaborateurs de l'AMF sont joignables par téléphone (01 44 18 14 38) ou par courriel (congres@amf.asso.fr).

4^{ème} Edition "Les Trophées des collectivités d'Alsace 2021 "

Les DNA et L'Alsace, en accord avec votre Association des maires, ont lancé la 4^{ème} Edition des Trophées des collectivités d'Alsace. Presque un an et demi après des municipales au calendrier chahuté, vos équipes ont engagé de nombreux projets qui méritent certainement d'être partagés. L'objectif des Trophées des collectivités d'Alsace est de mettre en avant ces projets, en cours ou aboutis, qui se distinguent par leur caractère exemplaire, durable, transposable, parfois original.

Sur le site dédié <https://www.trophees-collectivites-alsace.com>, vous trouverez le dossier d'inscription pour votre commune ou regroupement intercommunal, à **retourner avant le 29 octobre**, ainsi que l'ensemble des informations relatives au concours.

Nous comptons sur vous : les communes, les intercommunalités et nos projets méritent cette reconnaissance et ce coup de projecteur.

Le jury du concours composé de journalistes et de représentants de nos partenaires, se tiendra début novembre et élira trois nominés dans chacune des catégories. Parmi ces trois nominés, le lauréat sera dévoilé au cours de la cérémonie de remise des trophées, le 1^{er} décembre à Sélestat.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail uniquement, à l'adresse collectivitesalsace@ebraevents.fr

A vos dossiers !



En 2020, le palmarès et la cérémonie ont pu être organisés, voici une rétrospective sous le lien :

<https://dna.fr/politique/2020/12/15/haut-projets-qui-font-face-a-toutes-les-crises>

La parole est au Parquet lors de la Journée des maires du Bas-Rhin

Quelques extraits des propos de Mme Yolande RENZI, Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de Strasbourg.

(...)

Le constat que je fais en tant que Procureure, démontre le développement d'une certaine forme d'agressivité chez grand nombre de nos concitoyens, agressivité peut être exacerbée par cette crise sanitaire; je n'ai pas de chiffres particuliers, mais c'est mon quotidien; et je crois qu'il suffit simplement de se promener dans la rue, d'échanger avec ses voisins, d'échanger en ce qui vous concerne avec vos justiciables et vos concitoyens pour se rendre compte qu'aujourd'hui le ton monte très vite. Les gens manifestent leur mécontentement non pas seulement par des propos un peu vifs, voire injurieux ou outrageant mais par des passages à l'acte de violence et c'est vrai que statistiquement ce n'est pas un item qui est à la baisse contrairement à certaines atteintes aux biens. Les atteintes à l'intégrité physique quelle qu'en soit la gravité sont en augmentation.

Ces atteintes visent toutes les personnes, tous les justiciables du territoire, comme cela vise aujourd'hui aussi les policiers, les gendarmes, parfois les magistrats, mais cela vise surtout, c'est la teneur de mon propos, les élus quels qu'ils soient, et quelle que soit la taille de leur commune.

Je ne peux que faire le constat aujourd'hui qu'un certain nombre de personnes ne raisonnent que par la violence et je veux vous dire que c'est inadmissible.

Vous n'êtes pas dans des fonctions où ces comportements sont admissibles ; d'ailleurs rien ne justifie qu'on utilise et qu'on ait recours à la violence pour s'expliquer. Ce n'est pas l'avis d'un certain nombre de personnes qui passent régulièrement devant les tribunaux mais c'est encore plus inadmissible lorsque cela s'adresse à des professions, des professionnels, qui font œuvre de travailler pour l'intérêt général, pour l'intérêt du service public ; donc je veux vous dire, mais c'est une évidence me semble-t-il que ce type de comportement dès lors qu'il caractérise véritablement une infraction envers des élus quels qu'ils soient, mérite une sanction. Et c'est bien le sens de la politique pénale que nous partageons sur l'ensemble de l'Alsace: une réponse bien entendu qui soit la plus rapide, la plus adaptée mais la plus ferme possible.

Pourquoi est-ce que je parlais en tous cas d'infractions établies. J'allais dire qu'il n'y a plus et vous le savez tous, il n'y a plus de privilèges de juridiction, c'est-à-dire que les infractions commises sur les élus sont jugées par les juridictions de droit commun là où elles se commettent ; mais elles répondent ces infractions-là, comme toutes les autres infractions, à la nécessité absolue pour être poursuivies, d'être caractérisées dans les termes que prévoit le code pénal (...).

On peut se sentir totalement victime d'injures, victime d'outrages, victime de violences, en porter des traces et ne pas disposer d'éléments de preuve suffisants, malheureusement, parce que cela s'est passé en dehors de tout témoin extérieur, parce que cela s'est passé en dehors de tout enregistrement de caméra.

La parole de l'un contre la parole de l'autre ne permet pas toujours au tribunal de pouvoir faire sa religion. C'est parfois regrettable, sachez qu'un classement sans suite est toujours parfaitement regrettable mais après 35 ans de fonctions exercées au Ministère Public, cela m'a permis de constater que parfois un défèrement et une relaxe assez retentissante devant une juridiction correctionnelle font encore plus de mal, notamment à l'image de l'élu qui pourrait considérer que c'est totalement inadmissible parce qu'il a bien été victime de quelque chose.

Ayez présent à l'esprit que le code pénal et le code de procédure pénale s'appliquent à tout type d'infraction y compris celles dont vous pourriez être victime en qualité d'élu, mais votre qualité d'élu fait de vous des dépositaires de l'autorité publique, circonstance aggravante des violences par exemple ou des outrages qui pourraient être commis à votre endroit (...).

Si vous avez manqué la visioconférence du 4 octobre

Les relations Maires - Architectes des Bâtiments de France (ABF) en partenariat avec l'UDAP67 et l'ATIP67. Le patrimoine participe de l'identité d'un village ou d'une ville, d'un lieu, d'une région. Il crée un lien d'appartenance avec les habitants. Le **diaporama** projeté et **une fiche** sur la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine **sont disponibles** sur www.maires67.fr

Retour sur le débat organisé à Strasbourg par l'AFCCRE "Après la crise, que peut faire l'Europe face aux nouveaux défis sociaux ? »

En tant qu'adhérente, l'Association des maires du Bas-Rhin a assisté au débat organisé le 20 septembre 2021 par l'Association Française des Collectivités et Régions d'Europe (AFCCRE) à Strasbourg, et présidée par M. Philippe LAURENT, secrétaire général de l'AMF.

Il y a consensus sur le diagnostic : nous vivons une précarité et une pauvreté économiques accrues, des situations nombreuses d'isolement et une augmentation des cas de violences intrafamiliales pendant et après les périodes de confinement de 2020.

Les intervenants ont fait remarquer qu'il y a peu de communication publique sur les aides de l'Union européenne et les gouvernants européens affichent les mesures de relance en omettant plus ou moins d'insister sur l'apport européen. L'aide européenne est réelle mais peu visible par les citoyens.

Il y a un besoin d'information : **70% des communes considèrent connaître insuffisamment les programmes de financement européens.** (Source : Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille, août 2020). Le vocabulaire est technique et les fonds méconnus Feder, Fse, Feader...

La complexité des dossiers, le besoin d'ingénierie des communes et EPCI et les difficultés redoutées des mesures de suivi et de contrôle par l'administration européenne ont été relevés.

Ces reproches sont connus mais leurs justifications sont tout aussi recevables, admettent les intervenants : l'aide européenne n'est pas de l'argent gratuit. S'il y a des objectifs à respecter, s'il y a des mesures de suivi et de contrôle, c'est dans le but de lutter contre la fraude, la corruption et le non-respect des objectifs, autrement dit le détournement de l'aide européenne.

A noter : l'AMF a sondé ses adhérents : environ 88% des élus ayant répondu disent songer à demander des subventions européennes (source : www.mairesdefrance.com).

Pour plus d'informations sur ces possibilités de soutiens financiers européens :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/europe/>

<https://www.mairesdefrance.com/m/article/?id=429>

L'AMF a publié un guide pratique et des outils pédagogiques disponibles via le lien ci-dessous :

<https://www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=d82c5c9f8753de38814913918903e9fb.pdf&id=40831>

Prochaine Visioconférence : lundi 8 novembre à 18 H

En partenariat avec l'ATIP67, nous vous proposons une lecture de la loi Climat et Résilience sur le volet consacré à la mise en œuvre de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Les modalités d'inscription et les liens de connexion vous seront communiqués prochainement.

Quoi de neuf à la réunion du Bureau de l'Association, le 13 octobre 2021 ?

Le Bureau de l'Association a été accueilli par notre Vice-président Justin VOGEL, à la Maison de Services le Trèfle à Truchtersheim avec plusieurs points de l'ordre du jour :

- Interventions de M. le Président Frédéric BIERRY et de M. le Colonel CELLIER, directeur du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67) au sujet des contributions communales au financement du SIS 67
- Congrès AMF du 16 au 18 novembre 2021 à Paris
- Préparation du programme de la "Rencontre des élus 67" du 1^{er} décembre 2021 aux Tanzmatten à Sélestat
- Elaboration de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} décembre.
- Marchés de Noël et recommandations pour l'ouverture des commerces les dimanches de l'Avent
- Formation des maires et élus locaux : préparation des programmes de 2022
- Désignation de représentants dans divers organismes tels la Commission Départementale des Valeurs Locatives (CDVL), la C.L.E du SAGE de l'III Nappe Rhin, le C.D.E.N (Education Nationale).

Un compte-rendu sera disponible dans l'espace réservé aux élus du site www.maires67.fr